

M. NOGUE François
Directeur des Ressources
Humaines SNCF
2, place aux Etoiles
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Saint-Denis, le 16 juin 2022

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

À la suite de la Démarche de Concertation Immédiate du 27 Mai 2022, la fédération SUD-Rail considère que certaines réponses de l'entreprise ne sont pas satisfaisantes au vu du contexte général dans le GPF. En conséquence, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la Fédération SUD-Rail vous dépose un **préavis de grève qui débutera le 24 Juin 2022 à 06h00 pour se terminer le 28 Aout 2022 à 20h00**. Ce préavis couvre l'ensemble des salarié-e-s du Groupe Public Unifié SNCF (*L'ensemble des Sociétés Anonymes ou Société Anonyme Simplifiée*).

Dans la continuité de la Démarche de Concertation Immédiate déposée le 27 Mai, ce préavis est motivé par :

- **SUD-Rail revendique l'arrêt des restructurations et un plan d'embauche massif afin d'assurer la production en toute sécurité, de respecter les cadres d'organisations et permettre à tous les salarié-e-s du GPF d'organiser sereinement leur vie.**
- **SUD-Rail revendique l'ouverture de négociations salariales immédiates pour prendre des mesures d'urgence liées à l'inflation galopante et mettre en œuvre des augmentations générales en somme uniforme.**
- **SUD-Rail revendique la revalorisation de l'ensemble des primes de travail et de l'ensemble des éléments variables à minima à hauteur de l'inflation**

Dans l'attente d'être reçu, veuillez recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

Pour la Fédération SUD-Rail,

Éric MEYER

